

Règlement du Vide Grenier de Saint-Avit du 05/05/2024
Organisé par « Les amis de Saint-Avit »

Article 1 : Cette manifestation relève de la réglementation relative aux ventes au déballage définie par les articles L310-2 et L310-5 du code des commerces, (chapitres II et V du décret n°96-1097 du 16 décembre 1996, Titres II et V de la circulaire n°248 du 16 janvier 1997) et est ouverte aux Particuliers s'étant fait inscrire.

Article 2 : Elle débutera dès 7h pour l'installation des participants et de 8H30 à 17h sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés pour 18H au plus tard.

Article 3 : Pour pouvoir exposer, tout participant doit se munir le jour du vide-greniers d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone...)

Article 4 : « Les amis de Saint-Avit » en tant qu'organisateur ne sont pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposés lors des heures d'ouverture et en dehors, ni des éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.

Article 5 : Les emplacements sont définis par les organisateurs en tenant compte des demandes des exposants suivant l'ordre d'inscription.

Article 6 : Cette manifestation se déroule à Saint-Avit, sur la demi-rue Saint-Valentin, demi-rue de l'Autan et sur la place du village.

Article 7 : Une participation d'inscription de 2€ le mètre linéaire est prévu, et payable par chèque à l'inscription.

Article 8 : Toute personne qui s'engage au vide grenier s'engage sur l'honneur de ne vendre à cette occasion que des objets personnels usagés pour le vide grenier et n'ignore pas que sa participation à cette manifestation doit représenter par nature un caractère exceptionnel (pas plus de 2 fois dans l'année). Aucune arme ne sera autorisée à la vente.

Article 9 : Tous les véhicules seront garés à l'extérieur des emplacements.

Article 10 : En cas d'intempéries, les organisateurs annuleront le vide grenier et les participations d'inscription seront remboursées aux participants.

Article 11 : Les participants doivent laisser les emplacements propres et sans aucun objet.

A
Le
Signature (lu et approuvé)

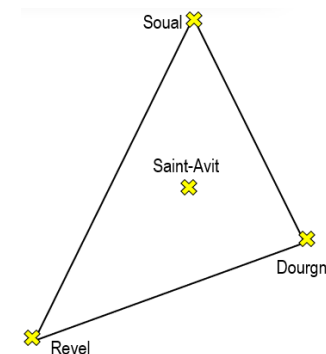
Saint-Avit

Dimanche 5 mai 2024



Organisé par « Les amis de Saint-Avit »

**Information &
Réservation :
06.58.14.20.25**



Café offert aux exposants !

Petit déjeuner disponible sur place

Horaires

8h30 – 17h00

Arrivée des exposants : 7h00

Tarif repas

- Saucisses & Frites -> 6€
- Barquette de frites -> 3.50€

Buvette sur place



Veillez nous retourner le coupon réponse, votre paiement, la photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité, l'attestation sur l'honneur dûment remplie, le règlement signé.

Attestation – Inscription Vide-Greniers

Se déroulant le ___/___/_____ à _____

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/_____ à : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité n° : _____

Délivrée le : ___/___/_____ Par : _____

Déclaration sur l'honneur

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9du Code Pénal)

Fait à : _____ Le : _____

Ci-joint le règlement de _____€.

Signature :

Coupon réponse

Je soussigné(e) : _____ m'inscrit au vide-greniers organisé par « Les amis de Saint-Avit » le dimanche 5 mai 2024.

Je réserve _____ mètres x 2€ = _____ €

Chèque à l'ordre « Les amis de Saint-Avit » chez David EMBID 93 Impasse du Bois d'Arc, 8100 Saint-Avit.